

L'action sociale dans la classe ouvrière, le missionnaire du travail la réalise avec l'aide d'une institution qu'on appelle le "Secrétariat Social".

Le Secrétariat Social est une institution créée par quelques laïques compétents, mais dont les missionnaires du travail sont l'âme, dans le but de fournir à l'action sociale la documentation, la préparation, l'impulsion, l'aide et la coordination nécessaires. C'est dans ce cadre, à la fois souple et précis, que le missionnaire du travail exerce son activité sur le terrain de l'action et de l'apostolat ouvrier. Voyons de quelle manière.

Pour l'action ouvrière, le Secrétariat Social est d'abord un "organisme de documentation". Il fournit aux militants et aux prêtres, en matière d'éducation et de formation sociale comme aussi de réalisations diverses, les renseignements nécessaires sous forme de revues, livres, journaux, dossiers, que l'on vient consulter sur place, sous forme aussi de communications fournies. Le missionnaire du travail doit donc posséder une solide formation sociale et se tenir à la disposition de tous ceux qui ont besoin de documentation: c'est sa première besogne.

Le Secrétariat Social est surtout un "organisme d'éducation, de préparation et de formation des élites ouvrières pour l'action sociale". Il est bien là dans son rôle le plus direct en fournissant une âme au mouvement ouvrier chrétien, de façon à constituer des cadres militants parmi les élites et à christianiser la masse.

Ce travail de formation s'opère sous la direction du missionnaire du travail, en liaison avec le clergé paroissial. Il se fait sur les militants par les cercles d'études, les journées et sessions d'études, les retraites spirituelles, l'école normale ouvrière, le contact direct du prêtre. Il se fait sur les masses par les conférences populaires, les journées sociales, la presse sociale.

Le Secrétariat Social est enfin "un organisme d'impulsion d'aide et de coordination". Il est souvent à l'origine du mouvement ouvrier chrétien, non pas comme un initiateur qui prend les responsabilités, mais comme un auxiliaire qui éclaire, conseille et suscite les bonnes volontés. Par les commissions qu'il constitue, il déblaie le terrain, fait mieux sentir les besoins et oriente les organismes nouveaux, syndicats, mutuelles, coopératives, caisses de crédit, secrétariats du peuple dont les chefs ouvriers prendront eux-mêmes la responsabilité. Il coordonne l'action parallèle de tous ces organismes qui doivent se grouper pour s'inspirer des mêmes principes, s'orienter vers les mêmes principes, s'orienter vers les mêmes buts dans une action d'ensemble bien concertée.